



## LA MISE EN ŒUVRE

Le plan d'action

Les coûts approximatifs des équipements et infrastructures intermunicipaux

Le présent chapitre porte sur la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement. Il comprend le plan d'action et la détermination des coûts approximatifs des équipements et infrastructures intermunicipaux prévus au schéma. Ces informations sont requises en raison des dispositions de l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le schéma d'aménagement et de développement comprend un ensemble de propositions qui prennent forme dans les objectifs, les orientations, les interventions et les projets proposés pour chacune des thématiques qu'il aborde ainsi que dans les dispositions à caractère juridique du document complémentaire.

De façon à préciser la mise en œuvre du schéma, le présent chapitre distingue les propositions du schéma selon quatre grandes catégories :

- Les interventions qui seront mises en œuvre par les plans et les règlements d'urbanisme des municipalités de l'agglomération et des arrondissements de Montréal;
- Les secteurs de planification stratégique;
- Les projets d'équipements et d'infrastructures et une indication des coûts approximatifs;
- Les interventions liées à un plan, à une politique ou à une démarche relevant du conseil d'agglomération ou pour lesquelles celui-ci est appelée à collaborer.

## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

### Plans et règlements d'urbanisme

- Les plans et règlements d'urbanisme des villes et des arrondissements doivent être conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.
- Principaux instruments de mise en œuvre du schéma pour les propositions liées aux éléments suivants:
  - L'affectation du sol
  - La densité
  - La protection et la mise en valeur du patrimoine, des territoires d'intérêt écologique et du paysage
  - L'aménagement de la Trame verte et bleue
  - Le verdissement et la lutte contre les changements climatiques
  - La prise en compte de diverses contraintes et nuisances
  - La réalisation des équipements et des infrastructures
- Règlements de concordance dans les 6 mois de l'entrée en vigueur du schéma
- Certificat de conformité pour les modifications subséquentes
- Coordination par l'agglomération
- Réalisation par les villes et les arrondissements

### Secteurs de planification stratégique

- Démarche de planification stratégique de 6 secteurs:
  - Accès à l'aéroport – chemin de la Côte-de-Liesse
  - Anjou
  - Assomption
  - Havre – Bonaventure – pont Champlain
  - Namur-de la Savane
  - Turcot-Lachine Est
- Programme particulier d'urbanisme ou autres instruments de planification
- Calendrier variable selon les territoires
- Coordination par l'agglomération
- Partenaires multiples: villes, arrondissements, gouvernements, agences, sociétés, etc.

### Projets d'équipements et d'infrastructures

- Planification, conception, aménagement ou réaménagement d'équipements et d'infrastructures liés au réseau routier ou de transport collectif ou au traitement de matières organiques
- La Ville de Montréal, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, est responsable ou partenaire de ces projets avec, notamment, les intervenants suivants:
  - Les municipalités
  - Les arrondissements
  - Le gouvernement du Canada et ses agences
  - Le gouvernement du Québec et ses agences

### Plans, politiques, programmes et démarches

- Un ensemble d'interventions prévues au schéma relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.
- Ces interventions portent sur différents domaines et peuvent prendre la forme de programmes, de politiques, d'études, de mise sur pied de comités ou d'interventions dans différents domaines.
- Ces projets peuvent être mis en œuvre avec, notamment, les intervenants suivants:
  - Les municipalités
  - Les arrondissements
  - Le gouvernement du Canada et ses agences
  - Le gouvernement du Québec et ses agences

**LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT****Favoriser un cadre de vie de qualité****ORIENTATIONS**

- Assurer une offre résidentielle diversifiée, sur le plan des coûts et des typologies, dans les quartiers existants et dans les secteurs à construire ou à transformer
- Favoriser une offre complète en équipements collectifs sur l'ensemble du territoire et en assurer une accessibilité optimale
- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet
- Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux

**PLANS ET POLITIQUES**

- Élaborer une politique d'agglomération portant sur l'inclusion du logement social et abordable
- Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques
- Mettre en œuvre le plan d'action Canopée afin d'implanter 300 000 arbres d'ici 2022

**INTERVENTIONS**

- Élaborer un programme d'acquisition foncière pour la réalisation de projets de logement social et d'équipements collectifs;
- Faire des représentations auprès des gouvernements de façon à obtenir des pouvoirs réglementaires en matière d'inclusion et des ajustements réguliers aux programmes d'habitation ainsi qu'à développer des outils pour assurer une offre résidentielle diversifiée, tout en reconduisant des programmes d'habitation nécessaires, dont ceux permettant la conservation du parc de logements sociaux
- Mettre en place des mécanismes de collaboration pour compléter ou adapter l'offre de services et d'équipements collectifs dans les quartiers existants et assurer l'offre dans les nouveaux quartiers
- Mettre en place ou poursuivre des programmes de soutien pour les immeubles à usage commercial qui répondent à des objectifs adaptés au contexte particulier de chaque dynamique commerciale
- Mettre en place le plan commerce

**PRINCIPAUX INTERVENANTS**

- Ville de Montréal
- Municipalités reconstituées
- Arrondissements
- Gouvernement du Québec, principalement le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- Commissions scolaires de Montréal
- Société d'habitation du Québec (SHQ)
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

## Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole

### ORIENTATIONS

- Soutenir la vitalité et la complémentarité des secteurs d'emploi et des grands pôles économiques montréalais
- Accroître le rayonnement du centre-ville sur la scène internationale
- Assurer la création de milieux de vie diversifiés, de qualité et distinctifs
- Assurer l'accessibilité du centre-ville en tout temps
- Améliorer l'accessibilité de l'agglomération en fonction des enjeux des différents secteurs
- Optimiser les déplacements à vocation économique

### PLANS ET POLITIQUES

- Réviser le plan de transport de l'agglomération
- Élaborer une politique de stationnement
- Élaborer des plans locaux de déplacements à l'échelle des arrondissements et des municipalités qui traduisent les orientations du schéma d'aménagement et de développement ainsi que du plan de transport à l'échelle locale
- Analyser la bonification du transport collectif dans le corridor du pont Champlain vers le centre-ville, en évaluant différents modes de transport collectif
- Élaborer un plan directeur de l'aménagement et du développement du centre-ville

### PROJETS D'INFRASTRUCTURES

- Implanter des mesures préférentielles pour bus à l'échelle de l'agglomération
- Implanter un système rapide par bus dans l'axe Pie-IX
- Prolonger la ligne bleue du métro vers Anjou
- Implanter de nouveaux systèmes de train (SLR ou tram-train) entre le centre-ville et l'ouest de l'île
- Raccorder les tronçons nord et sud du boulevard Cavendish et de l'avenue Royalmount
- Transformer l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain
- Prolonger le boulevard de l'Assomption
- Recouvrir l'autoroute Ville-Marie entre la rue Sanguinet et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville
- Terminer la modernisation de la rue Notre-Dame

### PRINCIPAUX INTERVENANTS

- Ville de Montréal
- Municipalités reconstituées
- Arrondissements
- Gouvernement du Québec
- Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Agence métropolitaine de transport (AMT)
- Société de transport de Montréal (STM)

### Mettre en valeur les territoires d'intérêt

#### ORIENTATIONS

- Protéger et mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine bâti, naturel et archéologique
- Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique
- Mettre en valeur la Trame verte et bleue de l'agglomération, tout en assurant la protection des écosystèmes

#### PLANS ET POLITIQUES

- Mettre à jour la *Politique du patrimoine*
- Élaborer un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du bois de Saraguay
- Élaborer des plans de conservation pour les milieux naturels
- Contribuer à la mise à jour des divers plans stratégiques de l'agglomération concernant les grands parcs, les milieux naturels, le verdissement, le réseau bleu ainsi que les équipements sportifs et culturels, le tout en cohérence avec la Trame verte et bleue

#### INTERVENTIONS

- Poursuivre la démarche visant à obtenir du gouvernement du Québec un statut de paysage humanisé pour la partie ouest de l'île Bizard, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61-01)
- Identifier et caractériser les ensembles industriels d'intérêt afin de développer des modes d'intervention
- Constituer un inventaire des ouvrages de génie civil d'intérêt
- Dresser un plan d'action et de financement pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue

#### PRINCIPAUX INTERVENANTS

- Ville de Montréal
- Municipalités reconstituées
- Arrondissements
- Gouvernement du Québec : ministère de la Culture et des Communications (MCC), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

## L'AFFECTATION DU SOL ET LA DENSITÉ D'OCCUPATION

### Les grandes affectations du territoire

#### ORIENTATIONS

- Protéger et mettre en valeur la zone et les activités agricoles en misant sur la multifonctionnalité de l'agriculture
- Assurer la réduction des risques et des nuisances

#### PLANS ET POLITIQUES

- Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

#### INTERVENTIONS

- Faire des représentations auprès des gouvernements et des transporteurs afin d'assurer, en matière de transport de marchandises dangereuses :
  - Une exploitation sécuritaire des équipements et des installations ferroviaires par un resserrement de la réglementation
  - Une capacité de réponse adéquate en cas d'accidents par la réalisation de plans d'intervention d'urgence
  - Un suivi des systèmes de gestion de la sécurité des exploitants ferroviaires
  - Une normalisation des politiques et des règlements en vigueur
  - La mise en place d'une approche harmonisée et la formulation d'exigences minimales en matière de sécurité applicables à l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal
- Réaliser, à l'intention des citoyens, des entrepreneurs et des établissements, un guide détaillant des moyens de traiter la pollution sonore et environnementale en milieu urbain
- Procéder à la détermination des secteurs non construits ou en transformation à l'échelle de l'agglomération présentant des risques d'accident reliés aux matières dangereuses
- Poursuivre activement la démarche d'implantation optimale des infrastructures de traitement des matières résiduelles au sein du périmètre d'urbanisation de l'agglomération
- Faire des représentations auprès des compagnies de transport d'énergie électrique et d'hydrocarbures afin de :
  - Favoriser l'utilisation des servitudes et des emprises existantes de transport d'énergie électrique pour des usages de récréation, de jardinage et d'agriculture urbaine
  - Prévoir des mesures de mitigation pour limiter les impacts environnementaux des emprises des lignes de transport d'énergie électrique et des conduites d'hydrocarbures
  - Prévoir des mesures de reboisement pour compenser la perte d'une aire boisée, s'il y a lieu, lors de l'implantation d'un nouvel équipement
  - Étudier la possibilité d'enfouir certaines lignes de transport d'énergie électrique, notamment les lignes de distribution projetées et celles qui sont situées dans les milieux densément construits ou à densifier
- Élaborer une approche pour le suivi de l'état des rives et la sensibilisation des propriétaires riverains au maintien et à la restauration de la bande riveraine par l'utilisation de végétaux appropriés

#### PRINCIPAUX INTERVENANTS

- Ville de Montréal
- Municipalités reconstituées
- Arrondissements
- Gouvernement du Québec : ministère de la Culture et des Communications (MCC), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Gouvernement du Canada

# LES COÛTS APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES INTERMUNICIPAUX

## LES GRANDS PROJETS DE TRANSPORT COLLECTIF

Responsabilité partagée	Études (en milliers de dollars)	Évaluation des coûts d'immobilisation <sup>1</sup> (en milliers de dollars)
B <sup>2</sup> Prolonger la ligne bleue du métro vers Anjou	38800	À déterminer
D Prolonger la ligne orange du métro		
A Implanter un service rapide par bus sur l'axe Pie-IX	–	320000
C1 Prolonger le SRB dans l'axe Henri-Bourassa	–	100000 <sup>3</sup>
C2 Prolonger le SRB dans l'axe Notre-Dame	–	25000 <sup>3</sup>
E Bonifier le transport collectif dans le corridor du pont Champlain	28000	À déterminer
F Implanter de nouveaux systèmes de train (SLR ou tram-train) entre le centre-ville et l'ouest de l'île	–	À déterminer
– Implanter des mesures préférentielles pour bus à l'échelle de l'agglomération	–	100000

1. À moins d'indication contraire, les coûts correspondent à une évaluation récente (2012-2014).

2. La lettre correspond à celle du projet indiqué à la carte 9 – Grands projets d'infrastructures en transport collectif du schéma.

3. Ces coûts ont été évalués en 2008 (Plan de transport).

# LES COÛTS APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES INTERMUNICIPAUX



## LE RÉSEAU ROUTIER À RÉHABILITER

<b>Responsabilité municipale</b>		<b>Évaluation des coûts (en milliers de dollars)<sup>1</sup></b>
1 <sup>2</sup>	Construire une nouvelle structure pour accéder à l'île Bizard	50 000 – 100 000
5	Réaménager le carrefour des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa (projet en cours)	52 000
6	Réaménager l'avenue Papineau, entre le boulevard Crémazie Est et la rue de Louvain Est	32 000
8	Améliorer le viaduc Rockland	25 000
9	Réaménager l'intersection Côte-des-Neiges – Remembrance	À déterminer
14	Transformer l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (projet en cours)	142 000
19	Réaménager la rue Sherbrooke Est	150 000 <sup>3</sup>
<b>Responsabilité du gouvernement du Québec</b>		
10	Réaménager l'échangeur Saint-Pierre	À déterminer
2	Refaire l'échangeur des Sources	À déterminer
4	Terminer l'échangeur Salaberry – A-15	À déterminer
7	Optimiser l'autoroute métropolitaine (A-40)	À déterminer
3	Améliorer les accès routiers à l'aéroport international Montréal-Trudeau	305 000
11	Réaménager le complexe Turcot	3 700 000
18	Réaménager le tunnel Louis-H.-La Fontaine	À déterminer
<b>Responsabilité du gouvernement du Canada</b>		
12	Construire un nouveau pont en remplacement du pont Champlain	3 000 000 – 5 000 000
13	Réaménager l'autoroute Bonaventure dans le secteur du Havre	À déterminer
<b>Responsabilité partagée</b>		
15	Recouvrir l'autoroute Ville-Marie, entre la rue Saint-Urbain et l'avenue De Lorimier (une première phase entre de l'Hôtel-de-Ville et Sanguinet)	Phase 1 : 100 000
16	Terminer la modernisation de la rue Notre-Dame Est	À déterminer
17	Réaménager l'A-25 et ses voies de desserte (projet en cours)	21 500

1. À moins d'indication contraire, les coûts correspondent à une évaluation récente (2012-2014).

2. Le chiffre correspond à celui du projet indiqué à la carte 10 – Grands projets routiers du schéma, incluant le réseau artériel de l'agglomération.

3. Ces coûts ont été évalués en 2009.

# LES COÛTS APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES INTERMUNICIPAUX

## LE RÉSEAU ROUTIER À COMPLÉTER

<b>Responsabilité municipale</b>		<b>Évaluation des coûts (en milliers de dollars)<sup>1</sup></b>
20	Ajouter un lien entre l'A-40 et l'A-20 dans l'ouest de l'agglomération	À déterminer
21	Prolonger le boulevard de Pierrefonds	40 000
25	Raccorder les tronçons nord et sud du boulevard Cavendish et l'avenue Royalmount	À déterminer
26	Raccorder le boulevard Langelier	À déterminer
27	Parachever le boulevard Maurice-Duplessis (projet en cours)	25 000
28	Prolonger le boulevard Rodolphe-Forget (Bourget)	50 000
29	Prolonger le boulevard de l'Assomption	55 000
<b>Responsabilité provinciale</b>		
23	Aménager des voies de desserte sur l'A-40, dans l'ouest	À déterminer
<b>Responsabilité partagée</b>		
22	Aménager un boulevard dans l'emprise de l'A-440	À déterminer
24	Prolonger le boulevard Jacques-Bizard jusqu'à l'A-40	60 000

# LES COÛTS APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES INTERMUNICIPAUX



## LES CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

<b>Gestion intégrée des matières résiduelles</b>	<b>Évaluation des coûts d'immobilisation (en milliers de dollars)<sup>1</sup></b>
1 Centre de compostage de Saint-Laurent	
2 Centre de compostage de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	
3 Centre de biométhanisation de LaSalle	237 500
4 Centre de biométhanisation de Montréal-Est	
5 Centre pilote de prétraitement des ordures ménagères de Montréal-Est	
1. À moins d'indication contraire, les coûts correspondent à une évaluation récente (2012-2014).	